

Délibération n°DEL-17-0365

**Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de
Toulouse Métropole : Adoption de la stratégie Climat indiquant les
enjeux et les grands objectifs stratégiques 2017 - 2020 - 2030 du
PCAET**

L'an deux mille dix-sept le jeudi treize avril à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	85
Procurations :	47
Date de convocation :	07 avril 2017

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, M. Emilion ESNAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE,

	M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Michel ROUGE
Mme Lysiane MAUREL	Patrice RODRIGUES
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Aline FOLTRAN
M. Bernard KELLER	Joseph CARLES
M. Bernard LOUMAGNE	Robert MEDINA
M. Philippe PLANTADE	Bruno COSTES
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Patrick JIMENA	Antoine MAURICE
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Dominique BOISSON	Daniel DEL COL
M. Philippe GUERIN	Roseline ARMENGAUD
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
M. Jacques DIFFIS	Raymond-Roger STRAMARE
M. Bernard SOLERA	Pierre TRAUTMANN
Mme Laurence ARRIBAGE	Djillali LAHIANI
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Martine CROQUETTE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Christine ESCOULAN
M. Franck BIASOTTO	Annette LAIGNEAU
Mme Michèle BLEUSE	Régis GODEC
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Emilion ESNAULT
M. Frédéric BRASILES	Marie-Pierre CHAUMETTE
M. Joël CARREIRAS	Isabelle HARDY
M. François CHOLLET	Sacha BRIAND
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Jean-Michel LATTES
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
M. Jean-Claude DARDELET	Jean-Louis REULAND
Mme Vincentella DE COMARMOND	Gisèle VERNIOL
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Laurence KATZENMAYER
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Julie ESCUDIER	Martine SUSSET
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Catherine BLANC
M. Pierre LACAZE	Monique DURRIEU
Mme Florie LACROIX	Dorothée NAON
M. Laurent LESGOURGUES	Romuald PAGNUCCO
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Marie-Jeanne FOUQUE
Mme Brigitte MICOULEAU	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Daniel ROUGE	Nicole MIQUEL-BELAUD
M. Bertrand SERP	Françoise RONCATO
M. Aviv ZONABEND	Christophe ALVES
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN
Mme Martine BERGES	Claude TOUCHEFEU
M. Dominique COQUART	Pierre COHEN

Conseillers excusés

Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
L'Union	Mme Nathalie SIMON-LABRIC

Délibération n° DEL-17-0365**Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de
Toulouse Métropole : Adoption de la stratégie Climat indiquant les
enjeux et les grands objectifs stratégiques 2017 - 2020 - 2030 du
PCAET****Exposé**

Toulouse Métropole dispose d'un Plan Climat Énergie territorial (PCET) voté à l'unanimité en avril 2012. Ce Plan devait être révisé après cinq années d'application, en 2017, mais l'évolution législative depuis 2015 transforme les PCET en Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET), devant dorénavant intégrer la qualité de l'air, renforcer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), portant leur horizon à 2030. Ils prescrivent un contenu nouveau en termes d'objectifs sectoriels, et rend leur révision obligatoire tous les 6 ans.

Par ailleurs, la loi impose aux métropoles, EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, d'élaborer un Plan Climat sur leurs territoires.

Par délibération du 17 décembre 2015, la collectivité a décidé d'élaborer son Plan Climat Air Énergie en intégrant la révision du PCET en cours et une démarche spécifique « Cit'ergie », en ayant recours à des modalités de concertation adaptées et innovantes.

L'élaboration du nouveau PCAET a été engagée en avril 2016. Des diagnostics pertinents ont été produits et finalisés et une double concertation a été mise en œuvre : en interne, auprès des services et des élus concernés ; en externe auprès des citoyens, des entreprises et des acteurs du territoire. L'évaluation du PCET a été finalisée. Les résultats de ces travaux sont présentés de manière résumée en annexe. Ils seront développés dans le cadre du document final.

Cependant, considérant que :

- les nouveaux objectifs que la collectivité souhaite se donner elle-même pour son PCAET, sont particulièrement ambitieux et que leur finalisation politique et technique nécessite un travail fin et approfondi ;
- des formes particulièrement innovantes et fortes de consultation du public ont été mises en œuvre, ainsi que la démarche intégrée « Cit'ergie », nécessitent d'en prolonger les temps et moments forts de déroulement.

Il est proposé d'approuver l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole pour la période 2017 - 2020 - 2030 en deux temps : d'abord approbation de la Stratégie Climat de la collectivité puis approbation du Plan d'actions décliné sur les bases et modalités de celle-ci.

La Stratégie Climat du PCAET de Toulouse Métropole : une éco-métropole vivante
Le PCAET métropolitain est élaboré en intégrant quatre finalités :

- atténuer l'impact des activités sur le territoire sur le climat, principalement en termes de réduction des émissions de GES ;
- adapter le territoire métropolitain aux dérèglements climatiques ;
- améliorer la qualité de l'air sur le territoire ;
- promouvoir un développement économique et social respectueux de ces trois engagements.

Ces finalités seront incluses dans chacun des objectifs stratégiques ciblés.

En effet, le principe général de chaque objectif stratégique est de : 1/ permettre un suivi et une évaluation chiffrés à travers une donnée pertinente ; 2/ identifier les leviers.

Les objectifs quantifiés

L'accord de la Communauté Européenne conclu en octobre 2014, dit « Paquet Énergie Climat 2030 », prévoit :

- au moins 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, par rapport à 1990 ;
- un objectif d'efficacité énergétique de 27 % en 2030 et un réexamen de porter cet objectif à 30 % prévu d'ici 2020 ;
- 27 % énergies renouvelables d'ici 2030.

En France, afin de décliner ces engagements, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au journal officiel le 18 août 2015, donne un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, et fixe des objectifs à moyen et long termes :

- réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4) ;
- réduire notre consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 ;
- réduire notre consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030, 23% en 2020, et à 40 % de la production d'électricité ;
- diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025 ;
- réduire de 50 % les déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

Pour préciser le cadre d'action des collectivités, le décret du 28 juin 2016, complété par l'arrêté du 4 août 2016, précise les modalités d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial.

C'est en intégrant ces éléments que Toulouse Métropole détermine sa stratégie à horizon 2030.

L'objectif premier de « moins 40 % » d'émissions de GES est ambitieux pour Toulouse Métropole mais nécessaire pour assurer son engagement planétaire, une animation lisible et fiable du territoire et le maintien du bien vivre des Métropolitains. [L'année de référence pour le calcul des atténuations des émissions de GES pour le territoire métropolitain est 2008, première année où des données territoriales fiables sont disponibles]

En effet, la population du territoire est en progression constante (10 000 habitants supplémentaires chaque année). Les entreprises et arrivants viennent y chercher le dynamisme économique et une qualité de vie reconnue. Cette attractivité est à renforcer continûment, mais cependant elle entraîne une augmentation des déplacements d'où la hausse des GES, dans le contexte urbain de la métropole toulousaine.

Il s'ensuit donc que la transition climatique doit être un facteur du développement de cette attractivité et du bien-être des habitants et des salariés du territoire. Inversement, le bien-être à Toulouse Métropole passe par l'innovation économique et écologique : Toulouse Métropole souhaite faire de l'attractivité économique du territoire, un atout du Plan Climat via notamment l'expérimentation de l'économie circulaire et le développement d'une filière de services climatiques, afin de faire de la métropole, un pôle d'excellence sur le climat à l'échelle européenne.

Au-delà du chiffre de moins 40 %, la vision pour 2030 de Toulouse Métropole est donc celle d'« une éco-métropole vivante ».

Les opportunités pour réussir

Pour atteindre les objectifs 2030, Toulouse Métropole dispose de plusieurs effets de leviers :

1/ ses propres compétences de métropole, qui sont aujourd'hui toutes mises à l'œuvre et qui permettent à la collectivité de pouvoir profiter de tous les effets démultiplicateurs des synergies territoriales, comme par exemple :

- la réglementation nationale incitative comme la future RT 2020, la réglementation en vue de la réduction du parc diesel, la réglementation sur l'autoconsommation des énergies renouvelables (EnR) ;
- l'engagement de la Région à devenir territoire à énergie positive en 2025 et le projet de création de l'Agence régionale de l'énergie comme opérateur d'investissement massif dans les EnR ;
- le plan 2017-2020 de 41 mesures, adopté par le département de la Haute-Garonne ;
- les opportunités de partenariats mobilisateurs avec les associations.

2/ l'existence de projets métropolitains structurants, qui contribueront significativement aux objectifs : les enjeux Air, Climat, Énergie sont déjà pris en compte dans des documents stratégiques et de planification de la métropole, à savoir : PLUi-H, le PADD du SCoT, le Plan Mobilité et dans de grands projets structurants tels que le Grand Parc Garonne et le Plan Canal.

Mais également dans :

- le schéma de développement économique ;
- la démarche Smart City ;
- l'accès facilité à la commande publique des entreprises locales (Small Business Act), notamment pour les PME et TPE ;
- la commande publique responsable ;
- l'engagement de partenariats avec les acteurs économiques et avec les associations du territoire.

3/ des modes d'intervention efficaces pour un territoire durable

Le poids de l'intervention de la collectivité et sa volonté d'engagement pour susciter l'évolution des comportements et le « faire-faire » est aussi important que l'intervention directe pour fournir les infrastructures, les réseaux, les investissements permettant la transition écologique et énergétique. Il faudra mobiliser et encourager, soutenir les initiatives, y compris financièrement, et animer les synergies.

À partir du diagnostic territorial, de l'évaluation du précédent PCET, des travaux des premières rencontres citoyennes et de la consultation en ligne, Toulouse Métropole a identifié les modes d'interventions à privilégier et les domaines d'action relevés comme prioritaires. Toulouse Métropole a fixé pour chacun une ambition mesurable pour 2030.

Cette stratégie est ainsi décomposée en 6 axes stratégiques : 5 axes centrés sur les compétences ou politiques publiques, 1 axe interne ou relatif à la collectivité exemplaire :

Axes « politiques publiques »

1. Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements ;
2. Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco-mobilité ;
3. Développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables ;
4. Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente ;
5. Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique.

Axe « collectivité exemplaire »

6. Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Chaque axe fera l'objet de « fiches objectifs » déclinées en actions opérationnelles dont la réalisation sera suivie chaque année, et pourront être complétées, amendées ou redéployées pour un plan d'actions agile et adapté.

Axe 1 - Assurer le bien vivre dans l'éco-métropole : amplifier massivement l'action sur la rénovation des logements et la qualité des aménagements

Ambition : Plus de la moitié des métropolitains vivant dans un logement agréable et performant en 2030 (rénové ou postérieur à la RT 2012)

- Diminuer la consommation foncière et rapprocher chaque habitant d'un espace de nature de qualité ;
- Bien vivre et être acteur de son quartier « post carbone » (exemples : qualité d'usage, généralisation des approches développement durable, quartiers à fonctions mixtes, jardins partagés, embellissement du quartier, ville comestible, appels à projets...);
- Lutter contre la précarité énergétique, par exemple en y intégrant le changement d'énergie vers une EnR et structurer le parcours de rénovation pour les habitants (Plate-forme de Rénovation de l'Habitat privé) pour rénover chaque année plus de logements existants qu'on en construit de neufs ;
- Synchroniser les révisions du PCAET et des documents de planification pour une coordination efficace ;

Axe 2 - Rendre du temps aux Métropolitains : favoriser l'éco-mobilité

Ambition : 50 % des déplacements autrement qu'en véhicules motorisés thermiques individuels à l'horizon de 2030

- Faire des modes doux le moyen préféré de déplacement des habitants de la Métropole ;
- Massifier l'auto-partage et le covoiturage ;
- Massifier les véhicules propres dont l'électrique et le gaz naturel ;
- Augmenter significativement la part des actifs utilisant les Transports en Commun pour les trajets domicile/travail ;
- Optimiser les transports de marchandises pour un faible impact environnemental et de circulation ;

Axe 3 - Développer une stratégie plus locale des productions et des consommations d'énergies renouvelables

Ambition : Doubler la part de consommation des EnR sur le territoire à 2030

- Faciliter l'investissement des habitants dans des EnR locales ;
- Négocier pour développer les EnR sur les opérations privées et systématiser les EnR dans les cahiers des charges de toutes les opérations ;
- Prospective énergétique intégrant les réseaux et intégrée au PLUi-H ;
- Développer les réseaux électriques intelligents (smart grids) ;

Axe 4 - Entreprendre, produire, et consommer durablement dans une ville intelligente

Ambition : 1 emploi sur 10 dans les métiers verts en 2030

- Territoire d'expérimentation pour l'innovation au service de la durabilité ;
- Aménager des zones d'activités propices à l'écologie industrielle et territoriale (exemple : économie circulaire), développer l'économie circulaire pour réduire les flux de déchets et d'énergie, et favoriser les entreprises de l'économie verte ;
- Tendre vers l'autonomie alimentaire en soutenant une agriculture locale responsable, par la commande publique, la préservation des espaces agricoles, le soutien aux filières ;
- Accompagner l'évolution des modes de consommation (échange, partage, fonctionnalité, ré-emploi)

Axe 5 - Toulouse Métropole : animatrice territoriale de la transition énergétique

Ambition : Mettre en mouvement toutes les catégories d'acteurs pour la transition énergétique

- Évaluer, suivre et réajuster le plan d'actions chaque année de manière participative (agilité du plan d'actions) ;
- Observation environnementale, Open Data, science participative, sur la qualité de l'air et le changement climatique (exemples : observatoire métropolitain des changements climatiques mutualisé avec Montpellier et/ou les autres EPCI de l'aire urbaine, etc.), informer des résultats des observations environnementales ;
- Créer les synergies entre collectivités à toutes les échelles : Europe, région, grandes agglomérations régionales (par exemple : Montpellier, Perpignan, Nîmes),

- collectivités voisines (SICOVAL et CAM), rencontres des communes métropolitaines ;
- Permettre à la société civile de la métropole d'être actrice du PCAET (citoyens, associations, entreprises) : Repérage et soutien des initiatives, Appels à projets, trophée d'initiatives, de tout type d'acteurs ;
 - Mettre en œuvre un plan d'éducation à l'environnement et au développement durable et l'évaluer tous les ans ;
 - Mobiliser les acteurs de l'énergie (exemples : « conférence métropolitaine de l'énergie » pour échanger sur les orientations, les projets, susciter des partenariats) ;
 - Participer à des réseaux et des projets pour contribuer à la solidarité internationale ;
 - Identifier les acteurs et leur part contributive ;

Axe 6 – Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Ambition : Une collectivité à énergie positive en 2030

- Climat/air/énergie intégré dans les pratiques quotidiennes et dans les décisions internes (par exemple : toute décision engageant plus de 50 000 euros doit comporter une estimation « décarbonation ») ;
- Climat/air/énergie : des outils d'aide à la décision dans chaque projet ;
- Eco-conditionnalité généralisée de la commande publique avec priorité sur les GES et la qualité de l'air ;
- Amplifier fortement le recours aux EnR sur le patrimoine métropolitain ;
- Rendre la flotte de véhicules propres majoritaire et former tous les conducteurs à l'éco-conduite en 2030 ;
- Rendre efficace le suivi du plan d'actions et l'animation de la mobilisation interne et du territoire (responsabilisation de chaque direction de sa contribution au Plan climat, feuille de route de la cellule Plan Climat et de la centralisation des données, concevoir le suivi du Plan Climat comme un système de management, suivi et évalué dans sa mise en œuvre) ;

Les suites de la démarche

1/ Élaboration du Plan d'actions 2017-2020

Sur la base de la stratégie adoptée en Conseil de Métropole, les élus et les services de Toulouse Métropole continueront à travailler pour définir les fiches « objectifs » de chaque axe et pour construire le Plan d'Actions opérationnel, ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation.

Le premier Plan d'Actions sera présenté pour délibération en Conseil Métropolitain en septembre 2017.

Le PCAET sera étroitement conçu et mis en œuvre avec les acteurs du territoire.

Un bilan intermédiaire est obligatoire au bout de ses trois premières années.

Le PCAET global devra être intégré annuellement au rapport de développement durable.

2/ le Plan d'actions 2021-2030

Le Plan d'actions élaboré en 2017 comportera les actions à poursuivre ou renforcer sur la décennie suivante. Mais ce programme pourra comporter également des actions, voire des orientations, nouvelles.

Le bilan intermédiaire pour 2020 sera donc un moment décisif pour affiner la poursuite du PCAET.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Energies du jeudi 16 mars 2017

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

D'approuver la démarche et la structure de la Stratégie Climat à intégrer dans l'ensemble du Plan Climat Air Énergie de Toulouse Métropole, tel que présenté.

Résultat du vote :

Pour	132
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le **24 AVR. 2017**
Reçue à la Préfecture le **24 AVR. 2017**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Luc MOUDENC

